



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## COMITE DE DIRECTION PV N° 4 – du 25/03/2024

**Présidence : Patrick BEL ABBES**

**Présents : Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Joël GRISONI, Mehdi AABID**

**Présents en Visio : Patrick GRECO, Jean-Maurice VALET, Pierre VALENSI, Grégory LA CARIA, David LUCHARD, Christophe VIDUSSI, Olivier AMOUREUX, Mehdi AABID**

**Excusés : André BODJI, Jean-Luc QUEIRAS, Daniel ROUIT, Gilles CHALVET, Marc CHIRON, Béatrice ZIZZI, Richard PEREIRA, Simon AMZALLAG**

**Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU directrice et Benjamin GALY juriste**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2<sup>ème</sup> instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3<sup>ème</sup> et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,

### ORDRE DU JOUR

Le Président, Patrick BEL ABBES ouvre la séance 18 heures 15, il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et passe à l'ordre du jour.

Le PV du CD du 29/01/2024 et du bureau du 13/02/2024 sont adoptés à l'unanimité.



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## Informations du Président :

Le Président Patrick BEL ABBES fait un retour sur la Journée des Bénévoles qui s'est déroulée le samedi 23 mars à Lyon, en compagnie des 8 bénévoles des clubs.

Commission de surveillance des Opérations électorales : remplacement de Michel PELLETIER par Hector EMPTAZ, accord du CD

Calendrier électoral : lors de l'Assemblée Générale du 22 juin, il sera procédé à l'élection du CD, l'appel à candidature sera lancé le 22 avril prochain.

Finances : situation des clubs au 31/01/2024, les clubs débiteurs ont été rappelés avant application du règlement.

Muté supplémentaire : à la suite du forfait de l'équipe U11F de AS FORCALQUIER, en application de l'article 5 du Règlement Sportif d'Administration Générale, le CD annule le muté supplémentaire affecté à l'équipe D1, à compter 8/04/2024.

Sylvie POIGNET-TESTU, Directrice, fait un compte rendu du tour qui a réuni le président des commissions seniors, arbitrage, discipline, le Président du District, le CTD PPF, le juriste, afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la violence. Elle propose au Comité de Direction la création d'une commission : Commission Prévention, composée d'un membre de la Discipline, de la CDA, des Championnats, d'un CTD, d'un représentant des clubs, d'un représentant des officiels : le comité de Direction donne son accord. Les premières mesures prise sont : la détermination des matchs à enjeux, l'étude pour l'achat de caméras (EVO et GO PRO), l'animation d'une réunion « Réagir face à un Conflit » le 20/04/2024 à Sisteron.

Réforme des championnats : Christophe Bellard fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 21 mars à la Ligue et expose les points évoqués : U14R : Projections et conséquences en district ; U18F R : Conséquences ; U15F R : Projection et conséquences ; Statut des éducateurs : évolution nécessaire

Le règlement U13 sera présenté aux clubs lors de la prochaine Assemblée Générale, ainsi que le Statut de l'éducateur.

Grégory LA CARIA fait le compte rendu de la concertation qu'il a eu avec les clubs du nord du District et propose un calendrier pour la saison prochaine tenant compte des contraintes de ces clubs, cette proposition sera présentée aux clubs.



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## Calendrier de fin de saison :

Réunions de secteur : début le 8 avril à Barcelonnette – le 15 avril à La Roche des Arnauds, le 23 avril à Sisteron et le 29 avril à Vinon sur Verdonn

ANPDF : réunion du secteur 4 : 20/04/24

Collèges des Présidents de District : 3 et 4/05/24

AG FFF : 8/06/24

AG LIGUE : 15/06/24

AG DISTRICT : 22/06/24

## Courriers :

OBSC, ST CREPIN, ST MARTIN, FORCALQUIER : réponses faites

## Tour des Commissions

**Commission des Séniors** : matchs sur terrain de repli – définir les règles, un texte sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 22 juin.

**Commission Football Educatif** : attribution des sites à la suite des candidatures reçues par les clubs :

- ➔ CHALLENGE U11 (samedi 25 mai) à Vinon sur Verdon
- ➔ JOURNEE NATIONALE des DEBUTANTS U9 (samedi 8 juin) à Malijai
- ➔ JOURNEE NATIONALE des DEBUTANTS U7 (samedi 15 juin) à Volonne

La séance est levée à 20h00

*Prochaine réunion du Comité de Direction sur convocation*

Le Président  
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire de séance  
Thierry BALLAND



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## **Calendrier des manifestations**

- 06/04 – Festival U13 à Sisteron
- 4 et 5/05 – Finale Régionale U13 à Gap
- 25/05 – Challenge U11 à Vinon sur Verdon
- 1/06 – Finales des Coupes des Alpes à Veynes
- 08/06 – JND U9 à Malijai
- 15/06 – JND U7 à Volonne
- 22/06 - AG District à Château-Arnoux